

# BILAN 2025

## Charte Forestière du Pays Cœur d'Hérault



*Bilan rédigé en avril 2026*

# Pour une filière émergente à développer et une forêt multifonctionnelle au service du bien commun

## Table des matières

|        |  |    |
|--------|--|----|
| 1.     | Contexte historique et actuel de la Charte Forestière du Pays Coeur d’Hérault.....   | 2  |
| 1.1    | Une Charte récente qui œuvre avec son deuxième programme d’actions .....   | 2  |
| 1.2    | Diagnostic du territoire et enjeux initiaux.....   | 3  |
| 1.3    | Objectifs et gouvernance de la Charte Forestière.....  | 4  |
| 2.     | Bilan de l’avancement du plan d’actions 2024 - 2027 .....  | 5  |
| 2.1.   | Le programme d’action initial .....  | 5  |
| 2.2.   | Résumé de la réalisation .....   | 6  |
| 2.3.   | Zoom sur les actions phares de 2025 .....  | 8  |
| 2.3.1. | Actions réalisées sur le risque incendie .....   | 8  |
| 2.3.2. | Etude de préfiguration d’un Fonds Air Bois sur le territoire, couplée avec une étude d’analyse de la dynamique filière bois énergie locale ..... | 9  |
| 2.3.3. | Lancement d’une réflexion pour un projet structurant : création de micro-filière sur les produits bois notamment issus des OLD .....             | 10 |
| 2.3.4. | Ralentissement du projet de Desserte Forestière du Grézac .....  | 10 |
| 2.4.   | Suivi des indicateurs du plan d’actions .....  | 11 |
| 3.     | Les suites prévisionnelles du plan d’actions .....   | 13 |
|        | .....  | 14 |

# 1. Contexte historique et actuel de la Charte Forestière du Pays Coeur d'Hérault

## 1.1 Une Charte récente qui œuvre avec son deuxième programme d'actions

Le point de départ de la Charte en Pays Coeur d'Hérault est la **démarche de Plan d'Approvisionnement Territorial réalisé en 2015** par une des Communauté de communes membre du Pays : le Lodévois et Larzac. A l'issue de ce plan, les actions proposées se sont trouvées confrontées à une nécessaire vision territoriale élargie mais absente, celle d'une Charte Forestière. La collectivité s'est donc tournée vers le Pays pour interroger le portage d'une telle démarche.

L'engagement du territoire s'est ensuite déroulé avec des réunions techniques, puis d'élus : présentation et premiers échanges avec les élus référents, formation proposée par les COFOR. Des réunions techniques de cadrage et de préparation d'animations territoriales ont également été réalisées.

**L'élaboration de la Charte a donc commencé en 2017, grâce à des subventions européennes et régionales.** Différents enjeux ont été identifiés à partir d'éléments de diagnostic. Des orientations stratégiques ont ensuite été déterminées, afin de fonder le programme d'actions. Le plan d'action de la Charte Forestière du Pays Coeur d'Hérault a été **adopté mi 2020**, et sa mise en œuvre a débuté en septembre 2020, avec une animatrice recrutée à partir de mars 2021 à **0,6 ETP**.

La mise en œuvre du premier plan d'action s'est terminée par un Comité de Pilotage le 15 décembre 2023, qui a permis de faire le premier bilan des actions réalisées (*disponible sur demande*). Cette rencontre a permis d'échanger sur les évolutions et les nouvelles orientations du plan d'actions de la charte forestière. Ca a également été l'opportunité de déposer un dossier d'aides financières avec l'ambition de mettre en place un temps plein à l'animation de cette charte forestière. **Grâce à des subventions européennes et régionales via le dispositif « Stratégie Locale de Développement Forestier (SLDF) » ce temps plein est assuré jusqu'en décembre 2027.**

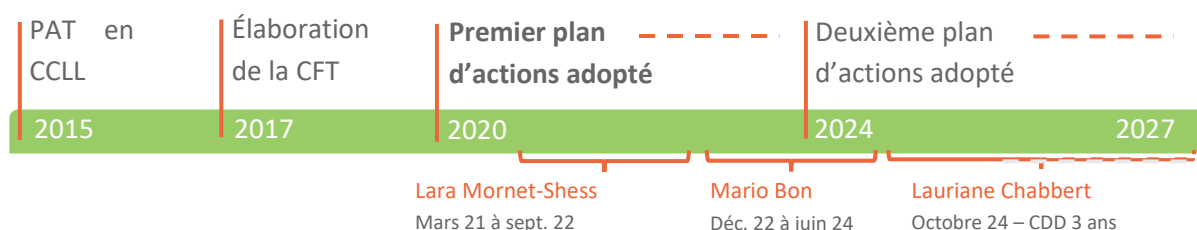


Figure 1 : Historique de la Charte Forestière du Pays Coeur d'Hérault

*Le plan d'actions actuel cours sur la période janvier 2024 à décembre 2027. Le présent bilan a pour objectif de résumer l'année écoulée (2025) de cette mise en œuvre. Il ne constitue pas une évaluation de celui-ci.*

## 1.2 Diagnostic du territoire et enjeux initiaux

Le diagnostic de la Charte Forestière a été réalisé par le bureau d'étude Alcina, sous suivi d'un Comité de Pilotage composé des différents partenaires de la forêt. Il a porté sur la caractérisation des massifs du territoire, sur leur historique, les différents peuplements et essences du territoire.

Ainsi, sur le périmètre du Pays Cœur d'Hérault, les grandes caractéristiques du territoire sur les questions forestières sont les suivantes :

- Un territoire, **dont les espaces de garrigues et forestiers constituent 68 % du territoire** (avec 81 % de feuillus), situé **aux portes d'une métropole** et d'une agglomération, de territoires plus structurés sur le volet forestier
- **61 % de ces espaces font l'objet de périmètres réglementaires de préservation** (Natura 2000, Arrêté de Protection de Biotope...)
- **11% des espaces naturels du territoire en aléa fort à très fort** concernant le risque **de feux de forêt**. Le risque inondation est lui très présent autour de la Lergue et de l'Hérault. Les pentes du Lodévois concentrent les risques de mouvement de terrain.
- L'espace naturel et forestier est hôte **de nombreuses activités de loisirs** (chasse, randonnées, course à pied, vélo, escalade, parapente, loisirs motorisés, cueillettes)
- Peu de bois d'œuvre à valoriser, mais une **marge de manœuvre sur le bois énergie**, le bois de chauffage, avec une consommation de bois énergie importante par commune (de 12 à 20%), mais un manque de visibilité des fournisseurs.
- Un tissu d'entreprises locales travaillant le bois assez fragile avec une tendance au **développement de la demande notamment sur le bois construction** (privée et publique) ; des compétences locales peuvent être renforcées, valorisées
- Une **filière**, c'est-à-dire l'ensemble de la chaîne de valeur, **en émergence** qui demande à être structurée, accompagnée
- **75 % des espaces naturels et forestiers sont privés** et **80 % des propriétaires privés ont moins de 4 ha** ; un manque de connaissance des valorisations possibles des bois et des acteurs techniques ; des propriétaires âgés.
- **41 % du territoire bien desservi et accessible**, mais **des points noirs** à lever pour améliorer l'exploitation
- **28 % des espaces naturels et forestiers utilisés à des fins agricoles** (pastoralisme, ...)

A partir de ces éléments de diagnostic, et de la discussion des enjeux du précédent plan d'actions, des nouveaux enjeux ont été identifiés ou pérenniser :

- 1) **Prendre en compte et valoriser les espaces forestiers dans l'aménagement et l'urbanisme** (enjeu toujours présent par rapport à l'ancienne programmation, nécessiter de pousser les élus à prendre connaissance des enjeux forestiers et de leurs possibilités d'action) ;
- 2) **Remettre en gestion les forêts privées** (préserver et valoriser les différents milieux et les ressources forestières, leur biodiversité et leurs services écosystémiques) ;
- 3) **Morcellement foncier** (prendre en compte et mettre en place une gestion du morcellement et surveiller les projets de photovoltaïques) ;
- 4) **Accessibilité** (maintenir et développer l'accessibilité aux massifs par les dessertes forestières) ;
- 5) **Environnement et biodiversité** (préserver et valoriser les différents milieux et les ressources forestières) ;
- 6) **Développer la filière bois** (maintenir et développer les activités liées aux forêts et au bois et soutenir les entreprises de construction, bois énergie, ...) ;
- 7) **Multifonctionnalité de nos forêts** (développer et encadrer, de façon concertée, les usages et activités en forêt : loisirs, chasse, valorisations diversifiées...) ;
- 8) **Gestion des risques en forêt** (prendre en compte les risques et leurs liens avec la forêt : incendies, inondations, glissement de terrain) ;
- 9) **Sylvopastoralisme** (maintenir et développer les activités de sylvopastoralisme, enjeu de plus en plus prégnant et demandé sur le territoire).

Sur ces bases, les acteurs de la Charte Forestière du Pays Cœur d'Hérault ont élaboré trois grandes orientations, un plan d'actions et une gouvernance permettant la mise en œuvre de ces actions.

### 1.3 Objectifs et gouvernance de la Charte Forestière

Les nouveaux objectifs de la Charte Forestière du Pays Cœur d'Hérault pour 2024 – 2027 découlent des grandes orientations suivantes :

- **Orientation n°1 - Mettre en œuvre collectivement la Charte Forestière et renforcer la démarche collective** : affirmer l'engagement du territoire dans des actions envers la filière, ainsi que poursuivre et renforcer la dynamique collective et la reconnaissance des acteurs du territoire.
- **Orientation n°2 – Poursuivre la prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt dans les politiques et actions des acteurs du territoire** : faire connaître et reconnaître la multifonctionnalité des forêts et les différents enjeux du territoire, notamment auprès des élus, pour développer une culture forestière.

- **Orientation n°3 – Appuyer le développement de la filière forêt-bois, de l’amont à l’aval (gestion forestière, développement filières bois-énergie et bois construction) :** poursuivre les actions de sensibilisation et d’accompagnement des propriétaires vers la gestion des forêts du Cœur d’Hérault ainsi que d’intégrer les enjeux des entreprises bois (énergie et construction) afin de développer une filière locale.

Ces grandes orientations ont ensuite été déclinées en diverses actions qui sont présentées dans la partie suivante du bilan. Certaines de ces actions correspondent à la poursuite d’animation du précédent plan d’actions et d’autres sont de nouvelles actions issues des échanges avec les partenaires de la charte forestière lors du comité de pilotage de 2023.

Pour suivre et orienter la mise en œuvre du plan d’action, une gouvernance a été conçue. Celle-ci est composée de :

- **Un Comité de Pilotage**, qui assure le suivi, la validation et l’évaluation générale de l’animation et de la mise en œuvre de son plan d’actions ;
- **Un Comité des élus référents**, qui valide et oriente les actions inscrites au plan, et qui fait remonter les besoins des Collectivités ;
- **Un Comité technique**, qui peut se décomposer en groupe de travail thématique, ayant pour objectif de faciliter et encadrer la réalisation des actions.

## 2. Bilan de l’avancement du plan d’actions 2024 - 2027

### 2.1. Le programme d’action initial

Le plan d’action 2024 – 2027 comprends 21 actions portées par divers partenaires :

| Orientations  | Objectifs Opérationnels  | Actions   |
|---|--|---|
| Mettre en œuvre collectivement la Charte Forestière et renforcer la démarche collective | Renforcer la démarche collective engagée autour de la Charte Forestière et de son animation                  | 1. Animer, suivre et évaluer la charte forestière<br>2. Sensibilisation collective du grand public aux forêts du territoire<br>3. Formation et sensibilisation des élus communaux et intercommunaux<br>4. Poursuivre le développement des liens entre la charte et les autres politiques territoriales<br>5. Faire participer le territoire aux politiques supra-territoriales liées à la forêt |
|   | Poursuivre l’amélioration de la prise en compte des forêts dans les politiques publiques et la planification | 6. Intégrer et valoriser les espaces forestiers dans les Plans Locaux d’Urbanisme<br>7. Réalisation du projet de desserte sur le Grézac et RETEX  |

|   |   |   |
|---|---|---|
| Poursuivre la prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt dans les politiques et actions des acteurs du territoire                          | Développer une stratégie partagée par les communautés de communes sur la gestion du risque incendie   | 8. Plan de Massif de Protection des forêts contre l'Incendie  |
|   | Positionner le PCH et ses partenaires en tant que structure accompagnatrice des communes sur les OLD  | 9. Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage des OLD pour 3 communes<br>10. Réalisation d'étude de priorisation des voiries communales sur les OLD pour 14 communes<br>11. Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de coupures de combustible à l'interface habitat/forêt au-delà des OLD |
|   | Intégrer gestion des OLD et préservation de la biodiversité   | 12. Réaliser des chartes Natura 2000 pour intégrer le respect de la biodiversité lors des opérations de débroussaillage   |
|   | Renforcer l'accompagnement à la mise en œuvre des actions en lien avec la biodiversité sur le territoire  | 13. Préserver et améliorer la biodiversité des milieux forestiers privés<br>14. Création d'une dynamique de gestion sylvicole pour améliorer la vitalité et la séquestration Carbone des peuplements  |
|   | Renforcer le sylvopastoralisme sur le territoire  | 15. Appui à l'intégration du sylvopastoralisme dans le massif de la Taillade en concertation locale   |
| Appuyer le développement de la filière forêt-bois, de l'amont à l'aval (gestion forestière, développement filières bois-énergie et bois construction) | Poursuivre les actions de développement forestier et les liens engagés avec les propriétaires forestiers du territoire pour une meilleure remise en gestion | 16. Développement du réseau de Haie, notamment sur les parties à enjeux de biodiversité<br>17. Poursuivre le développement de l'outil foncier sur le territoire<br>18. Réalisation de Plans de Développement de Massifs   |
|   | Soutenir les entreprises des filières bois énergie et bois construction du territoire   | 19. Valoriser le savoir-faire et les compétences locales<br>20. Développement de la filière bois énergie<br>21. Développement de la filière bois construction   |

## 2.2. Résumé de la réalisation

Le tableau suivant illustre le nombre d'actions menées totalement (en vert), partiellement (en orange), ou non réalisées (en rouge) et le calendrier prévisionnel de l'action sur la durée de la programmation (2024 – 2027)..

| Actions n° | Etat d'avancement | Calendrier prévisionnel / Commentaire année 2025   |
|------------|-------------------|--|
| 1          | En cours          | Réalisation continue sur la programmation  |
| 2          | Non lancée        | Travail pour une animation conjointe avec Fransylva en 2026 à l'occasion de la « Nuit des Forêts »   |
| 3          | En cours          | Réalisation continue sur la programmation  |
| 4          | En cours          | Réalisation continue sur la programmation  |
| 5          | En cours          | Réalisation continue sur la programmation  |
| 6          | En cours          | Accompagnement des révisions de PLU sur la programmation   |
| 7          | En cours          | Avancement du projet notamment sur le travail foncier (maîtrise de tracé et accord propriétaires)  |
| 8          | En cours          | Lancement de la démarche en janvier 2025 et élaboration du PMPFCI jusqu'à début 2027   |
| 9          | Terminée          | Diffusion des guides méthodologiques pour les Plans Communaux de Débroussaillage toute l'année 2025  |
| 10         | Terminée          | Clôture de l'étude en 2025 et présentation des rapports à la préfecture en janvier 2026 pour validation  |
| 11         | Terminée          | Guide méthodologique pour les coupures de combustibles de type B réalisé & fin accompagnement commune d'Olmet-et-Villecun                              |
| 12         | En cours          | Suivi de la démarche du conseil départemental pour mise en œuvre en 2026   |
| 13         | Non lancée        | Réalisation continue sur la programmation  |
| 14         | En cours          | Candidature au dispositif Sylv'ACCTES pour valorisation locale d'itinéraire de gestion sylvicoles vertueux (refusée).                                  |
| 15         | En cours          | Réflexion débutée en 2024 mais doit être reprise en 2026 après élections municipales   |
| 16         | En cours          | Réalisation continue sur la programmation  |
| 17         | En cours          | Réalisation continue sur la programmation  |
| 18         | En cours          | Financements obtenus (CNPF) pour un mi-temps sur 3 ans. Suivi de la démarche en cours  |
| 19         | Non lancée        | A définir  |
| 20         | En cours          | 2025 : Etude de préfiguration d'un Fonds Air Bois réalisée avec une étude de filière bois énergie conjointe. Réalisation continue sur la programmation |
| 21         | Non lancée        | A définir  |

## 2.3. Zoom sur les actions phares de 2025

Lors de cette nouvelle année de programmation on peut voir que l'accent a notamment été mis sur les actions DFCI. C'est 3 actions terminées lors de cette année qui ont permises de mettre en place 3 méthodologie de prévention DFCI pour accompagner les communes du territoire.

Cette année a notamment été marquée par la préparation aux élections municipales de mars 2026, et la réserve politique liée, à partir de l'automne 2025. Cette période a impacté le suivi et l'avancement de certains projets qui ont été reconduit pour 2026 et seront repris après les élections. **On note tout de même pour cette année 2025 que le plan d'actions est à 14% terminé et plus de 80% des actions programmées sont en cours de réalisation (ou terminées).** A noter également que la majorité des actions de la CFT sont menées sur plusieurs années et/ou en attente de financement.

### 2.3.1. Actions réalisées sur le risque incendie

Lors de cette première année de nouvelle programmation l'accent a été porté sur les projets liés à la DFCI. La charte forestière a pour objectif de profiter de la dynamique autour du risque incendie pour créer et pérenniser du lien entre les élus et les acteurs de la filière et ainsi développer une culture forestière sur le territoire. Ce lien pourra en fin de programmation permettre d'avancer plus efficacement sur d'autres thématiques de développement de la filière forêt-bois.

Les actions poursuivies en 2025 sur le risque incendie sont au nombre de 4 :

- **Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage des OLD pour 3 communes** : Le projet a été lancé en début 2024 avec un questionnaire auprès des communes du Pays afin de permettre d'identifier 3 communes volontaires pour piloter ce projet. L'objectif est d'accompagner les communes de Lacoste, Puéchabon et Fozières dans les réflexions de mise en applications des obligations légales de débroussaillage au travers d'un « Plan Communal de Débroussaillage (PCD) » (formation des élus sur la réglementation, organisation de réunions publiques sur les OLD, mise en place d'une méthodologie pour un PCD).
  - o Mise en place d'une méthodologie répliquable à toutes les communes du territoire pour accompagner pas à pas l'élaboration d'un PCD.
  - o En 2025, l'accompagnement des 3 communes pilotes s'est terminée (formation / réunion publique / méthodologie). La charte forestière continuera son suivi pour l'application des travaux et organiser un RETEX aux autres communes.
- **Réalisation d'étude de priorisation des voiries communales sur les OLD pour 14 communes** : Le projet a été lancé en début 2024 avec 14 communes volontaires (dans les 3 intercommunalités du Pays) avec l'accompagnement de l'ONF pour réaliser les études de priorisation.
  - o En 2024, le projet a débuté avec la sélection des 14 communes et s'est poursuivi par le commencement des relevés terrain par l'ONF.
  - o Le projet s'est terminé en 2025 avec le rendu des rapports de priorisation en juin 2025. Ces rapports seront présentés à la sous-commission sécurité de la préfecture pour validation finale (avant mise en vigueur) en janvier 2026.
  - o Une fois la validation finale obtenue, le Pays poursuivra son suivi de la réalisation des travaux de débroussaillage et rendra la méthodologie visible pour les autres communes du territoire.

- **Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de coupures de combustible à l'interface habitat/forêt au-delà des OLD** : la commune d'Olmet-et-Villecun bénéficie d'un accompagnement du Pays et des COFOR pour réfléchir à des coupures de combustibles de type b son territoire à fort enjeux. Les premières rencontres ont eu lieu en 2024 mais les réflexions se poursuivent jusqu'en fin 2025 pour cibler les scénarios potentiels de coupures de combustibles sur les différents secteurs identifiés de la commune. Cet accompagnement aura permis de monter un guide méthodologique pour création de coupure de combustible de type b.  
L'année suivante le Pays et les COFOR poursuivront l'accompagnement pour la définition et l'application des scénarios sur les hameaux les plus à risques. Le guide méthodologique sera également proposé au travers d'un RETEX aux autres communes du territoire.
- **Mise en place d'un Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PMPFCI)** : Le Pays souhaite mettre en place un plan de massif PFCI opérationnel découlant des recommandations du plan départemental de PFCI. L'année 2025 a permis de valider politiquement (avec les élus référents de la CFT) les grandes orientations et le périmètre du futur plan de massif. Cette année aura également permis de coconstruire avec les partenaires le cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'étude. Le marché a été lancé et obtenu par WARUCEN qui travaillera avec Alcina et CAPSE sur ce projet jusqu'en fin 2026. Le comité de pilotage de lancement de la démarche est prévu le 14 janvier 2026.

### **2.3.2. Etude de préfiguration d'un Fonds Air Bois sur le territoire, couplée avec une étude d'analyse de la dynamique filière bois énergie locale**

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie et Transition (PCAET) le Pays Cœur d'Hérault a souhaité lancer une étude de préfiguration à la mise en place d'un Fonds Air Bois. Un tel fonds a pour objectif d'accompagner le renouvellement des appareils de chauffage au bois anciens et/ou défectueux par des systèmes plus récents, plus performants et moins polluants au travers d'aides financière (co-financement par les collectivités et l'ADEME).

L'étude de préfiguration a permis de mettre évidence la forte présence de foyer se chauffant au bois sur le territoire et notamment par des anciens systèmes polluants (cheminée à foyer ouvert). Elle a montré par conséquent l'intérêt, dans une logique de qualité de l'air, du renouvellement de ces appareils sur le territoire. En complément de cette étude de préfiguration nous avons mené une étude « filière » afin d'avoir une meilleure connaissance de la ressource en bois, et une meilleure identification des professionnels de la filière bois énergie du territoire pour évaluer leur capacité à intervenir dans le futur fonds.

Cette dernière a révélé qu'à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault nous ne sommes pas suffisamment maillés en entreprises pour un approvisionnement local en ressource bois énergie pour répondre à ce fonds. Cependant, les petites entreprises existantes parviennent à avoir une activité pérenne en bois de chauffage. Pour les pellets et les granulés la concurrence des grandes surfaces de bricolage est beaucoup plus forte et entrave le marché local.

Les élus ont pris la décision de ne pas mettre en œuvre ce fonds air bois sur le territoire à cause des efforts financiers trop important à réaliser pour atteindre les objectifs de renouvellement fixés par l'ADEME dans ce fonds.

### **2.3.3. Lancement d'une réflexion pour un projet structurant : création de micro-filière sur les produits bois notamment issus des OLD**

En lien avec la démarche d'économie circulaire territoriale portée par le Pays Cœur d'Hérault, un groupe de travail « bois » a émergé pour réfléchir à valorisation des bois et rémanents issus des OLD dans l'objectif de créer de la valeur locale à partir de cette ressource (emploi, économique, ...). En effet, le volume de matière ligneuse et végétale issu de ces travaux peut être gigantesque pour le territoire et il ne pourra pas être traité dans les infrastructures existantes. Structurer la valorisation permettra d'éviter les brûlages massifs de cette ressource. *La réflexion s'est rapidement élargie avec les bois et rémanents de la GEMAPI, des haies bocagères et des professionnels de paysagisme (des bois ne sont pas valorisés en déchetterie à ce jour).*

La réflexion a été portée en groupe de travail restreint pendant cette année 2025 pour définir les opportunités d'une telle démarche et les limites à prendre en compte. Elle a ensuite été présentée aux conseils communautaires des intercommunalités du territoire qui ont souligné la transversalité et l'importance du sujet dans les politiques publiques (lien économique, transition énergétique, prévention risque incendie, aménagement du territoire, déchets, santé/qualité de l'air, ...).

Cette année 2025 n'aura été qu'un « pied à l'étrier » pour cette réflexion. Il est prévu de lancer en 2026 une étude de faisabilité de création de micro-filière de valorisation de ces produits ligneux et végétaux. Celle-ci sera encadrée par le Pays Cœur d'Hérault et travaillée de concert avec les partenaires techniques pour conserver une grande transversalité. L'objectif est de pouvoir quantifier et qualifier la ressource ciblée et d'identifier les scénarii de valorisation les plus vertueux pour le territoire avec un détail de modèle économique à mettre en place.

### **2.3.4. Ralentissement du projet de Desserte Forestière du Grézac**

Le projet de desserte forestière du Grézac qui pourrait permettre à 4 propriétaires forestiers (3 privés et 1 forêt communale) représentant 953ha de sortir environ 20 000m<sup>3</sup> de bois sur les 20 prochaines années, a été poursuivi en 2025 avec l'objectif de finaliser un dépôt de dossier pour une demande de financement en mars 2026 (programme FEADER).

Les boisements de ce massif nécessitent des coupes d'éclaircissement mais ne peuvent pour le moment pas être exploitées du fait d'un problème de desserte. Une étude complémentaire de tracé potentiel de desserte forestière a été menée à la suite des demandes des parties prenantes. Celui-ci a été présenté en mairie lors de réunion publique pour informer les propriétaires fonciers et les habitants de la commune du projet. À la suite de cette réunion et des échanges des habitants le tracé a été réétudié pour une meilleure prise en compte de tous les usagers.

L'ONF a été recruté par la mairie de Lauroux comme maîtrise d'œuvre pour faire avancer le dossier. La charte forestière a poursuivi son accompagnement, avec l'ONF, et en 2025 a permis de faire avancer le tracé, l'obtention des pièces nécessaires au dossier de financement (plan simple de gestion manquant). Cependant l'arrivée des élections municipales a ralenti le projet. La mairie de Lauroux a pris la décision en novembre 2025 de reprendre le projet seulement après les élections de mars 2026.

Aucun dossier de demande de financement ne pourra donc être déposé au prochain appel à projet de mars 2026.

Le projet reprendra en avril 2026 avec l'objectif d'accorder les parties prenantes sur le dossier, d'arrêter un tracé et de déposer une demande de financement à l'appel à projet de mars 2027. Attention cependant, nous serons à la fin de la programmation FEADER / Région Occitanie et les dépenses engagées sur cet appel à projets devront se terminer au plus tard le 30 juin 2028. Ce qui va demander d'être très réactif (voir pro-actif) avec les travaux dès le dépôt du dossier de demande d'aide.

## 2.4. Suivi des indicateurs du plan d'actions

| N°<br>Action | Indicateurs Envisagés   | Etat d'avancement au 31<br>décembre 2025   |
|--------------|---|--|
| 1            | Nb de COPIL,<br>Nb de Comité des élus référents<br>Nb de Groupe Technique Mixte<br>Rapport d'évaluation à 6 ans   | 2 COPIL<br>2 Comité élus référents<br>Des dizaines de réunions de suivi<br>de projets  |
| 2            | Nb de plan de communication annuel réalisé<br>Nb d'événements organisés sur la forêt et nb de participants<br>Nb de publications sur les réseaux<br>Réalisation d'un film | Dizaine de publications réalisées sur<br>Facebook et LinkedIn / Dizaine<br>d'articles sur lettre numérique et site<br>internet du Pays   |
| 3            | Nb de plan de communication annuel réalisé<br>Nb de formation à destination des élus<br>Nb d'élus participants<br>Nb d'intervention en communes et intercommunalité       | 3 Formation OLD avec 14 élus du<br>territoire (9 communes)<br>1 intervention dans le conseil des<br>maires/commission de chaque<br>communauté de communes du<br>territoire   |
| 4            | Nb d'actions conjointes   | 2 : sylvopastoralisme et PMPFCI  |
| 5            | Nb de participation à la politique supra-territoriale<br>Nb d'actions entrant dans les plans d'action supra-<br>territoriaux  | 4 : GT DFCI départemental + 1 GT<br>fermeture de massif + 1 GT révision AP<br>sur les OLD + 1 GT révision AP emploi<br>du feu + Suivi du réseau des territoires<br>forestiers régional<br>2 : charte natura 2000 et PMPFCI |
| 6            | Nb de guide réalisé<br>Nb de communes accompagnées dans la révision de leur<br>PLU(i)   | 2 fiches réalisées (forêt et risque)<br>1 PLUi accompagné<br>4 PLU accompagnés   |
| 7            | Desserte forestière établie<br>Surfaces desservies et volumes prévisionnels   | 0 desserte<br><del>1000 ha et 20 000m3 sur 20 ans</del>  |

|           |  |  |
|-----------|--|--|
| <b>8</b>  | Nb de Plan de Massif réalisé   | 1 en cours de mise en place sur tout le territoire du Pays   |
| <b>9</b>  | Nb de communes accompagnées<br>Nb de Plans Communaux de Débroussaillage réalisés   | 3 communes pilote accompagnées<br>1 Diffusion lettre numérique et mail d'information aux communes du territoire sur la méthodologie  |
| <b>10</b> | Nb de communes accompagnées<br>Nb de linéaire initial<br>Nb de linéaire prioritaire retenu   | 14 communes accompagnées<br>340 km initial soumis<br>81 km retenu  |
| <b>11</b> | Nb d'interfaces aménagés et surfaces   | 2  |
| <b>12</b> | Nb de Charte Natura 2000 réalisée  | 0  |
| <b>13</b> | Nb de propriétaires forestiers sensibilisés<br>Nb de diagnostics et surfaces correspondantes   | 0  |
| <b>14</b> | Nb de réunions de sensibilisation<br>Nb de propriétaires forestiers sensibilisés<br>Nb de diagnostics et surfaces correspondantes  | 0  |
| <b>15</b> | Nb de contrat tri-partie signée sur du pastoralisme en forêt communale<br>Nb de réunion de concertation pluri-partenaire   | 0 Contrat signé<br>2 Réunions de cadrage<br>1 Réunion de concertation pluri-partenaire<br>2 Réunion avec les chasseurs   |
| <b>16</b> | Linéaire planté (km)<br>Nb d'arbre planté  | <i>Non disponible – action piloté par l'association Pays Arbres</i>  |
| <b>17</b> | Nb de communes accompagnées<br>Surfaces de BVSM et BND remobilisés   | <i>2024 : 4 communes ont demandé un rapport foncier<br/>2025 : 1 commune a demandé un rapport foncier</i>  |
| <b>18</b> | Nb de propriétaires forestiers sensibilisés<br>Nb de diagnostics et surfaces correspondantes<br>Surfaces de travaux initiés<br>Nb de documents de gestion initiés<br>Nb de réunions d'information organisées | 2 Réunions d'informations à destination des élus<br>2 Jours de formation proposé aux propriétaires forestiers privés<br>1 diagnostic réalisé à l'échelle du Lodévois & Larzac et des secteurs d'actions prioritaires<br>Pas encore de travaux initiés<br><br>1 Candidature au dispositif Sylv'ACCTES pour accompagner le développement de massif |
| <b>19</b> | Nb d'entreprises recensés et ayant répondues à l'enquête   | 0  |

|    |  |  |
|----|--|--|
| 20 | Nb d'entreprises participants aux journées de sensibilisation<br>Réalisation étude préfiguration du Fonds Air Bois | 1 Etude préfiguration d'un Fonds Air Bois<br>1 Etude filière bois énergie locale |
| 21 | Nb d'entreprises participants aux journées de sensibilisation  | 0  |

### 3. Les suites prévisionnelles du plan d'actions

De nombreuses actions du plan seront menées sur plusieurs années. Cette année 2025 a permis de poursuivre le travail initié en 2024 et les ambitions de la charte forestière avec un temps plein d'animation mais elle a été marquée par la préparation aux élections municipales de mars 2026 qui a impacté quelques projets.

Plusieurs actions ont été terminées en 2025 mais certaines ont été placées en « stand-by » pour l'après élections municipales. Les priorités pour l'année prochaine seront sur les actions suivantes :

- 1) Organisation d'une journée de sensibilisation à l'aléa feux de forêt à destination des nouveaux élus (élections municipales de mars 2026) et mise en avant des méthodologies existantes par un RETEX des actions terminées
- 2) Mise en place un PMPFCI – Travailler avec le bureau d'étude et coordonner la démarche avec les acteurs et les élus du territoire lors des ateliers polygones / les réunions de suivi
- 3) Poursuite les efforts d'intégration de la forêt dans les documents d'aménagement et les projets communaux d'aménagement (bois énergie et bois construction)
- 4) Commencement du travail d'évaluation de la CFT (préparation méthodologique, ...) et de révision du plan d'actions
- 5) L'accompagnement de la commune de Lauroux sur le projet de desserte sera également poursuivi, dans l'objectif de concrétiser une desserte forestière
- 6) Poursuite du projet de valorisation de la matière ligneuse et végétale issues des OLD au travers de création de micro-filières locales

